

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 septembre 2010 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt quatre septembre deux mille dix

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Alain MARTINET à Christine DULAC-ROUGERIE, Michel FANGET à Christine PERRET, Christiane JALICON à Jean-Pierre BRENAS, Jacques LANOIR à Patricia AUCOUTURIER, Louis VIRGOULAY à Isabelle LAVEST

Excusé(e)s :

Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

*Odile SAUGUES a donné pouvoir à Dominique ADENOT et a quitté la séance à partir de la question n° 4.
Bernard DANTAL a donné pouvoir à Cyril CINEUX pour la question n° 1 et la question n° 2.*

Danielle AUROI a donné pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET à partir de la question n° 5.

Danièle GUILLAUME a donné pouvoir à Françoise NOUHEN et a quitté la séance à partir de la question n° 5.

Rapport N° 29
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION RADIO ALTITUDE

Le crédit inscrit au budget primitif 2010, en vue de l'attribution des subventions de fonctionnement à des amicales laïques, mouvements de jeunes et associations socioculturelles et socio-éducatives, s'élève à 46 000 euros.

Suite aux précédents conseils municipaux, le solde restant est de 3 690 euros. Afin d'honorer éventuellement cette demande il a été procédé à un transfert de crédit, le nouveau solde s'élève à 7690 euros.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer la subvention suivante :

Association APECA - Radio Altitude : 6500 euros

L'association APECA - Radio Altitude est une station de radio locale associative qui a pour objectif de permettre à ses partenaires de faire connaître leurs actions culturelles et artistiques.

Elle développe également des contacts avec les universités clermontoises d'une part avec l'université Blaise Pascal, en accueillant tout au long de l'année scolaire des étudiants en communication pour les former aux techniques de la radio et d'autre part avec les étudiants Chinois en proposant deux émissions hebdomadaires en collaboration avec l'association Amitié Auvergne Chine. Radio Altitude reçoit au cours de l'année scolaire des jeunes écoliers clermontois pour la découverte du monde radiophonique.

Cette radio fonctionne avec 86 bénévoles et deux salariés. Elle compte 636 adhérents dont 60 % sont des clermontois.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29/09/2010

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET